

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6710
25 septembre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OBSERVATION DU CESSEZ-LE-FEU PRESENTE
EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 211 DU CONSEIL DE SECURITE EN DATE DU
20 SEPTEMBRE 1965

1. Les renseignements ci-après sur l'observation du cessez-le-feu le long de la ligne du cessez-le-feu au Cachemire et de la frontière internationale entre l'Inde et le Pakistan occidental à 10 h 30 TU, le 25 septembre 1965, nous ont été communiqués par le général R. H. Nimmo, chef du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), qui, comme l'indiquent les rapports précédents (S/6699/Add.3 et 4), dirige également la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM) en attendant l'arrivée de son commandant, le général MacDonald.
2. De nombreuses plaintes faisant état de violations du cessez-le-feu ont été présentées par les deux parties et les observateurs militaires de l'ONU prennent des dispositions pour enquêter sur toutes ces plaintes.
3. Un observateur militaire à Punch a signalé que le 24 septembre, entre 11 h 57 et 12 h 30, heure légale indienne, il avait vu des troupes pakistanaïses, occupant une hauteur à l'ouest de la route, ouvrir le feu avec des fusils et des mitrailleuses légères en direction de la route Uri-Punch. Le général Nimmo a informé le général commandant au Pakistan de cette violation et lui a demandé instamment de prendre les mesures nécessaires pour assurer le strict respect du cessez-le-feu.
4. Le 24 septembre, à 19 h 45, heure légale indienne, les observateurs militaires de l'ONU à Lahore ont signalé que dans la zone séparant les deux armées, les deux camps avaient ouvert le feu avec de l'artillerie de campagne, des chars moyens, des fusils sans recul et des mitrailleuses légères et moyennes. Cette fusillade s'est poursuivie pendant une demi-heure environ. Le général Nimmo et son adjoint sont entrés en contact par téléphone avec les commandements des deux camps pour faire cesser le feu.

65-22775

